

Paris, le 28 avril 2020

RALLYE

Communiqué du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de la société Rallye, réuni le 28 avril 2020 sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Naouri, a fixé au 26 juin 2020 l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, initialement prévue le 20 mai 2020. Les modalités de cette Assemblée générale seront précisées aux actionnaires ultérieurement.

Dans le contexte actuel lié à la pandémie de Covid-19 dans le monde, et de ses effets sans précédent, le Directeur Général, Monsieur Franck Hattab, a décidé de renoncer à 25% de sa rémunération pour les mois d'avril et de mai 2020. Par ailleurs, la rémunération fixe du Directeur général n'est pas augmentée en 2020.

Les administrateurs ainsi que les censeurs ont souhaité également renoncer à leur rémunération dans les mêmes conditions.

Les sommes correspondantes seront reversées au Fonds commun de solidarité constitué par la Fondation de France, l'APHP et l'Institut Pasteur, au profit des personnels soignants face au Covid-19.

Contact presse : Citigate Dewe Rogerson

Aliénor MIENS - + 33 6 64 32 81 75 / Alienor.miens@citigatedewerogerson.com

Annelot Huijgen - +33 6 22 93 03 19 / Annelot.Huijgen@citigatedewerogerson.com

Disclaimer

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.